

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-CASTELLU**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

**RECONVOCACTION SUITE A ABSENCE DE QUORUM**Nombre de membres

en exercice	38
présents	18
absents ayant donné pouvoir ou procuration	7
Absents	13
Votants	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 décembre 2023

Date d'affichage

19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe VITTORI, 1er Vice-Président, remplaçant le Président empêché.

Présents : Michel GALINIER, Angèle MANFREDI, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Philippe VITTORI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Guy MOULIN PAOLI.

Suppléés : François BENEDETTI par louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Francis GIUDICI à Angèle MANFREDI, Antoine OTTAVI à Philippe VITTORI, Marie MONTI FOUILLERON à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Murièle ELEGANTINI à André ROCCHI, Agnulina ANDREANI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LEMAO.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Marion PAOLINI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, François MARTINETTI, Jean Jacques FRATICELLI, Sébastien, GUIDICELLI, Esteban SALDANA, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Stella MORACCHINI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Angèle MANFREDI.

**Délibération n° 7623 Objet : Création du label « Attori indiatu » et d'un comité de labélisation dans le cadre de la RS**

Par délibération en date du 30 juin 2023, la Communauté de communes Fium'Orbu-Castellu en vertu de l'article L.2333-78 du code Général des collectivités Territoriales a pris la décision d'instaurer la Redevance Spéciale sur son territoire.

Afin d'encourager les producteurs non ménagers, redevables de la redevance spéciale à s'engager dans une démarche de réduction de leurs déchets, la CCFC propose de créer un levier incitatif par l'intermédiaire d'un label : « Attori Indiatu ».

Adhérer au label des acteurs engagés dans l'éco-responsabilité permet de développer des actions efficaces grâce à des conseils et un accompagnement personnalisé, valoriser son organisation et ses

bonnes pratiques en prouvant sa démarche éco-responsable et bénéficier d'un abattement forfaitaire sur sa Redevance Spéciale.

Les prétendants devront présenter un dossier de candidature et répondre à plusieurs critères référencés dans une charte d'engagements. Devenir « Attori Indiatu » est une démarche volontariste et exigeante. Les établissements qui souhaitent être labellisés seront suivis et accompagnés par la CCFC afin de garantir la réalisation effective des actions en faveur de la réduction des déchets et de la protection de l'environnement.

Pour garantir la qualité du label, il est proposé de constituer un comité de labélisation composé du Président, du 1<sup>er</sup> Vice-Président délégué aux déchets, de deux agents du pôle technique déchets ainsi que de deux élus volontaires du Conseil Communautaire.

Le comité de labélisation aura pour objectif d'examiner les dossiers de candidature et de décerner les labels à ceux qui auront remplis les critères nécessaires.

Il sera composé de droit du Président de la CCFC, du Vice-Président en charge de la gestion des déchets, de deux agents techniques du pôle déchets en charge de la RS, de 3 membres du Conseil communautaire désignés ci-dessous.

Le label « Attori Indiatu » sera régi par un règlement et une charte d'engagements en annexe de la présente délibération.

#### **Il est proposé au Conseil Communautaire,**

- de valider la création du label « Attori Indiatu »
- d'approuver le règlement du label « Attori Indiatu » ci-annexé
- de désigner 3 membres du comité de labélisation

#### **Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

A l'unanimité des membres présents,

**-Approuve** le déploiement du label « Attore Indiatu » **à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,**

**- Désigne** MM. TIBERI Francois, LE MAO Ghjuvan Santu, MOULIN-PAOLI Guy, comme membres du comité de labélisation en complément des membres de droit désignés ci-dessus.

**- Autorise** le président à signer tout document relatif à cette affaire ;

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Philippe VITTORI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
Préfecture le  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Philippe VITTORI